

Séance du 26 septembre 2022

Nombre de conseillers	
en exercice:	33
Présents :	24
Absents :	3
Procurations :	6
Votants :	30

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le vingt-six septembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux par Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Raymond BRALEY, Didier PIERRE, Sabine MIRAL, Jean-Philippe ABINAL, Gulistan DINCEL, Jacky MAILLE, Jean-Louis COSTE, Michel SOULIE, Christine LATAPIE, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Stanislas LIPINSKI, Valérie ABADIE-ROQUES, Franck TOURNERET, Rachida EL HAOUARI, Fabienne VERNHES, Jean-Marc LACOMBE, Liliane MONTJAUX, Isabelle COURTIAL, Mathieu GINESTET, Amar GUENDOUZI.

Absents ayant donné pouvoir : Catherine COUFFIN (pouvoir à Christine LATAPIE), Dominique BEC (pouvoir à Françoise VITIELLO), Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA (pouvoir à Franck TOURNERET), Hakim GACEM (pouvoir à Jean-Philippe KEROSLIAN), Virginie NAYROLLES (pouvoir à Valérie ABADIE-ROQUES), Elisabeth GUIANCE (pouvoir à Liliane MONTJAUX).

Absents excusés : Jean-Luc PAULAT, Christian GIRAUD (arrivé à 19h19), Cindy BARE (arrivée à 19h07),

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle TAUZIN

RH/88-2022**Modification du tableau des effectifs****Suppression de 2 postes du grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe et création
de deux postes du grade d'agent de Maîtrise suite à la réussite
par la promotion interne 2022**

Vu l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis unanimement favorable du Comité Technique du 16 septembre 2022,

Vu l'avis majoritairement favorable après examen des commissions en date du 19 septembre 2022 (pour : 18 ; contre : 0 ; abstentions : 3)

ENTENDU que conformément à l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

ENTENDU qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

ENTENDU que la délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi.

ENTENDU que la promotion interne consiste dans le passage d'un cadre d'emplois à un cadre d'emplois supérieur :

- au choix : les fonctionnaires bénéficiaires d'une promotion interne sont choisis par l'administration employeur, après avis établi par le président du Centre de Gestion en lien avec les Lignes de Gestions mises en place, parmi ceux qui remplissent les conditions fixées par le statut particulier du cadre d'emplois d'accueil.

Ce choix s'effectue au vu de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des intéressés,

- ou après un examen professionnel.

CONSIDERANT que deux agents ont été proposés suite à réussite à examen professionnel au grade d'agent de Maîtrise.

CONSIDERANT qu'après établissement de la liste d'aptitude en catégorie C par le Centre de Gestion de l'Aveyron, il est proposé au Conseil Municipal d'adapter le tableau des effectifs pour tenir compte de cette proposition :

Services concernés : « Maintenance, Voirie, mécanique et propreté » et « Equipe technique Evènementiel et Culturel »

GRADES SUPPRIMES				GRADES CREEES		
Date	Grade	Nombre d'emplois	Taux d'emploi	Grade	Nombre d'emplois	Taux d'emploi
1 ^{er} novembre 2022	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe (C)	2	100%	Agent de maîtrise (C)	2	100%

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans cet emploi sont inscrits au budget 2022, chapitre 012.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- décide de la suppression de deux postes du grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- décide de la création de deux postes du grade des agents de maîtrise pour tenir compte des besoins avérés au sein des services concernés,
- approuve la modification du tableau des effectifs comme indiquée ci-dessus.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe KEROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : **03 OCT. 2022**

Et de la publication le : **03 OCT. 2022**